



**CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION  
SECTEUR VULNÉRABLE**

Note : Les sections 1 à 3 doivent être remplies en caractères d'imprimerie par un particulier ou un représentant de l'employeur ou l'organisation.

**1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (LETTRES MOULÉES)**

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'EMPLOYEUR	# REÇU	
ADRESSE (NUMÉRO, RUE, APPARTEMENT, VILLE)	CODE POSTAL	TÉLÉPHONE
J'ATTESTE AVOIR VÉRIFIÉ L'IDENTITÉ DU CANDIDAT À LA SECTION 2		
NOM, PRÉNOM DU RESPONSABLE (LETTRES MOULÉES)	SIGNATURE DU RESPONSABLE	DATE

**2. IDENTIFICATION DU CANDIDAT (LETTRES MOULÉES)**

NOM, PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)	SEXE <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F
ADRESSE ACTUELLE (NUMÉRO, RUE, APPARTEMENT, VILLE)		CODE POSTAL
ADRESSE COURRIEL	TÉLÉPHONE CELLULAIRES	TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL
ADRESSE PRÉCÉDENTES (TOUTES ADRESSES DES 5 DERNIÈRES ANNÉES : NUMÉRO, RUE, APPARTEMENT, VILLE)		
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
<b>NOTE : IL EST NÉCESSAIRE DE CORROBORER L'IDENTITÉ DU CANDIDAT AVEC AU MOINS DEUX PIÈCES D'IDENTITÉ DONT AU MOINS UNE AVEC PHOTO (SPÉCIFIER LES PIÈCES PRÉSENTÉES ET EN INSCRIRE LES NUMÉROS.</b>		
<input type="checkbox"/> BÉNÉVOLE <input type="checkbox"/> EMPLOYÉ	FONCTION EXERCÉE AU SEIN DE L'ORGANISME	
PIÈCE D'IDENTITÉ NUMÉRO 1	NUMÉRO	
PIÈCE D'IDENTITÉ NUMÉRO 2	NUMÉRO	

**3. CRITÈRES DE FILTRAGE**

CONDUITE AUTOMOBILE	Tout comportement ou toute infraction criminelle relative à la conduite de véhicules tels que la capacité de conduite affaiblie, le délit de fuite, conduite dangereuse, etc.
DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES	Tout comportement ou toute infraction relative aux stupéfiants, aliments et drogues tels que possession, trafic, importation, culture, etc.
SEXE	Tout comportement ou toute infraction à caractère sexuel telles que l'agression sexuelle, les actions indécentes, sollicitation ou incitation à la prostitution, etc.
VIOLENCE	Tout comportement ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée tels que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, etc.
VOL - FRAUDE	Tout comportement ou toute infraction criminelle dont la nature même est assimilable à un vol ou une fraude tels que le vol par effraction, le vol simple, la prise d'un véhicule automobile sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne, etc.
AUTRES	( Ex : incendie criminel, gangstérisme, méfaits ) Précisez :

**4. CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION (SECTEUR VULNÉRABLE)**

Je, soussigné(e), consent à ce que le Service de police vérifie mes antécédents c'est-à-dire, toute condamnation ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle ou pénale, de même que tout comportement faisant raisonnablement craindre que je constitue un risque pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé(e) à œuvrer. Sont également considérées comme des antécédents les infractions énumérées à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire* même si celles-ci ont fait l'objet d'un pardon. Je consens également à ce que le Service de police fasse les vérifications à partir des critères de filtrage identifiés ci-dessus et transmettre les résultats selon la procédure établie au présent formulaire. J'autorise aussi une pré-enquête dans le but de poursuivre mon implication au sein de l'organisme.

SIGNATURE DU CANDIDAT	DATE (AAAA-MM-JJ)	SIGNATURE PARENT (seulement si le candidat est mineur)	DATE (AAAA-MM-JJ)
-----------------------	-------------------	---	-------------------

L'employeur ou l'organisme est assujéti à la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12) notamment les articles 18.2 et 20 ainsi qu'à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) ou à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1) et à la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C., (1985), c. C-47).

**18.2 « Culpabilité à une infraction »** Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

**20 « Distinction fondée sur aptitudes non discriminaires »** Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises pour un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieuse, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.

**5. RÉSULTAT DE LA VÉRIFICATION ET ATTESTATION (RÉSERVÉ AU SERVICE DE POLICE DE TERREBONNE)**

NOM, PRÉNOM DU POLICIER OU REPRÉSENTANT DU SERVICE DE POLICE DE TERREBONNE	MATRICULE
SIGNATURE	DATE
RÉSULTAT :	
<input type="checkbox"/> AUCUN ANTÉCÉDENT	
<input type="checkbox"/> PRÉSENCE D'ANTÉCÉDENTS <input type="checkbox"/> CANDIDAT AVISÉ DE VENIR RÉCUPÉRER SON DOCUMENT	

VEUILLEZ NOTER QUE CE DOCUMENT N'EST PAS UN CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE. CELUI-CI ATTESTE SEULEMENT (LORSQU'INSCRIT : AUCUN ANTÉCÉDENT) QUE NOS RECHERCHES ONT RÉVÉLÉ QU'AUCUNE PERSONNE DE CE NOM, NÉE À CETTE DATE, NE POSSEDE D'ANTÉCÉDENTS AU CANADA. IL EST À NOTER QUE SEULES LES EMPREINTES DIGITALES PERMETTENT DE RELIER HORS DE TOUT DOUTE UNE PERSONNE À SON CASIER JUDICIAIRE, S'IL Y A LIEU.